

30 JUIN 2026

## RAPPORT ARTICLE 29

Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019



*Montefiore*  
INVESTMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier, modifié par l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, Montefiore Investment a établi le présent rapport ESG sur les facteurs de durabilité, portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, Montefiore Investment a un actif sous gestion s'élevant à 5 Mds€.

## **I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT**

### **A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

#### **A.1. Résumé**

Montefiore Investment [LEI 96950044LJQ8VQY2BD56] agit comme société de gestion pour les fonds suivants :

- Montefiore Investment IV
- Montefiore Investment V
- Montefiore Investment V Co-Investissement
- Montefiore Investment VI
- Montefiore Investment Expansion
- Montefiore Investment Parallel Partnership
- Montefiore Investment Continuation Fund
- Montefiore Nov Tourisme

Montefiore Investment agit comme investisseur responsable dans des PME opérant dans le secteur des services. Depuis sa création, la responsabilité, l'éthique et les valeurs humaines sont au cœur de notre modèle d'affaires et de nos opérations. Notre mission en tant qu'investisseur responsable est de faire des choix d'investissement pertinents et d'accélérer la croissance durable sur l'ensemble de notre portefeuille afin de créer de la valeur et des rendements à long terme.

Montefiore Investment applique sa Politique de Développement Durable (<https://montefiore.eu/wp-content/uploads/2023/12/Montefiore-Investment-Politique-de-durabilite-Decembre-2023.pdf>) afin de garantir la prise en compte des facteurs de durabilité grâce à une approche structurée et proactive :

- En phase d'investissement, nous réalisons systématiquement des due diligence ESG et intégrons les critères et informations ESG dans la prise de décisions. Des clauses ESG peuvent être ajoutée aux pactes d'actionnaires.
- Nous suivons la performance par rapport aux indicateurs de développement durable (principaux indicateurs liés aux caractéristiques sociales et environnementales présentés ci-dessous) au moyen d'un rapport ESG annuel et d'indices de référence pertinents.
- Nous menons diverses activités d'engagement, notamment un dialogue régulier, l'établissement de feuilles de route ESG annuelles, des formations et un renforcement des capacités, ainsi qu'un soutien stratégique ou opérationnel direct aux sociétés de notre portefeuille.

- Nous nous remettons en question et nous adaptons activement par le biais du vote et d'une gouvernance active, garantissant ainsi l'alignement des sociétés dans lesquelles nous investissons sur nos objectifs de développement durable.
- Dans certains cas, nous soutenons également des initiatives conjointes en collaborant avec d'autres investisseurs.

En 2025, nous avons pu observer des progrès notables en matière de durabilité sur notre portefeuille.

## **A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

- Documentation précontractuelle

Chaque fonds géré par Montefiore Investment suit la politique d'investissement responsable de Montefiore Investment. Cette politique est disponible sur le site de Montefiore Investment. Chaque fonds dispose d'une annexe précontractuelle décrivant les caractéristiques environnementale et sociale, en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR).

- Documentation périodique

Montefiore Investment produit un rapport annuel ESG qui est envoyé à ses souscripteurs. Par ailleurs, en vertu également de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR), une annexe de rapport périodique est mise en annexe du rapport annuel.

Ces rapports sont mis à jour annuellement et mis à disposition sur le site internet de Montefiore Investment au plus tard six mois après la clôture de l'exercice.

Montefiore Investment partage des données et les avancées de la société de gestion et du portefeuille aux souscripteurs lors de l'*Investor Day*, un évènement annuel. Des informations ESG figurent également dans les documents de gestion.

Un rapport public dédié à la durabilité est publié annuellement, avec une première édition publiée en 2024 sur les données 2023.

## **A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci**

Les adhésions ne sont pas réalisées au niveau des produits financiers, mais au niveau de la société de gestion à valoir sur l'ensemble des produits financiers à partir de la signature. La société de gestion a adhéré à plusieurs chartes et initiatives dans les années précédentes :

- The Principles for Responsible Investment (PRI), depuis 2013
- France Invest's Responsible Investor Charter, depuis 2018
- France Invest's Gender Equality Charter, depuis 2020
- The International Climate Initiative (ICI), depuis 2021
- France Invest's Value Sharing Charter, depuis 2023

**A.4. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)**

En 2022, aucun fonds n'était classifié Article 8. En 2023, 5 fonds étaient classifiés Article 8 : Montefiore Investment S.L.P IV, Montefiore Investment S.L.P V et Montefiore Investment V Co-Investment S.L.P, Montefiore Investment S.L.P VI et Montefiore Investment S.L.P Nov Tourisme.

En 2024 et 2025, 8 fonds sont classés Article 8 et prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

- Montefiore Investment S.L.P IV
- Montefiore Investment S.L.P V
- Montefiore Investment V Co-Investment S.L.P
- Montefiore Investment S.L.P VI
- Montefiore Investment S.L.P Expansion
- Montefiore Investment S.L.P Continuation Fund A
- Montefiore Investment S.L.P Parallel Partnership
- Montefiore Investment S.L.P Nov Tourisme

Ces fonds classifiés Article 8 en vertu du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 représentent 100% des encours gérés par Montefiore Investment au 31/12/2025.

**B. Moyens internes déployés par l'entité**

Des moyens significatifs sont déployés pour adresser les sujets ESG. En interne, 2 personnes sont dédiées aux enjeux de durabilité. Olivier Nataf, Responsable du Développement Durable et de l'Impact a été rejoint en 2023 par Anne-Aurélie Duval, Manager du Développement Durable, afin de renforcer l'équipe et d'accompagner les sociétés en portefeuille dans leur démarche ESG et leurs initiatives de développement durable. Ils ont également la charge de l'accompagnement de la stratégie RSE au niveau des participations et de la société de gestion. L'action de cette équipe est appuyée par Daniel Elalouf, Managing Partner, ainsi que Johann Greissler, Responsable des Relations Investisseurs et Solène Olivier, Directrice de Participation, qui allouent une partie de leur temps aux thématiques ESG.

Toute l'équipe d'investissement est sensibilisée et formée aux enjeux de durabilité, et un comité de Développement Durable composé de 9 des 60 collaborateurs de Montefiore Investment a pour mission de superviser la stratégie de développement durable et de mettre en œuvre la politique de durabilité.

Montefiore a aussi recours :

- A un outil externe et au soutien de ses équipes sur la réalisation du reporting
- A des conseils externes comme soutien pour revoir la politique ESG et nous assister sur le reporting
- A des conseils externes pour réaliser des due diligences : budget de 15 à 25k€, réalisées systématiquement pour les nouveaux investissements.

Cela doit être mis au regard d'encours totaux d'environ 5 Mds€.

Nous ne sommes pas en mesure de donner un budget exact des dépenses liés à la prise en compte des critères ESG.

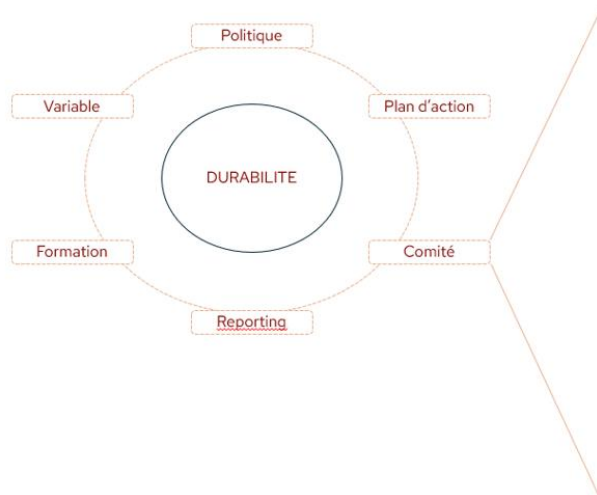
### C. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Le système de gouvernance est principalement réalisé au niveau du Comité de Développement Durable.

En 2025, ce comité est composé d'acteurs avec une grande séniorité dans l'investissement, d'acteurs avec une expertise sur des sujets connexes (relations investisseurs, communication) et des responsables développement durable. Cette année, le comité a intégré un nouveau membre : un Senior Advisor fort d'une expertise dans l'accompagnement, le développement et la direction de grands groupes et ETI français et européens. Le comité est désormais composé de 9 membres. Tous ces membres ont des connaissances et compétences pointues en matière de gouvernance et sont en mesure de prendre des décisions relatives à l'intégration de critères ESG sur l'ensemble des sujets, stratégies d'investissement et politiques portés par l'entreprise Montefiore Investment. Les membres de ce comité ont également un rôle de supervision des pratiques tournant autour de l'ESG au sein de l'entreprise.









Le comité se réunit au nombre de quatre fois par an et ses membres sont garants du bon avancement du plan d'action ESG et de la communication interne et externe des résultats ESG partagés lors des différentes réunions associées. Le comité partage aussi ses différents points de vue dans des cas d'investissement où il y a débat sur la décision d'investissement sur la base de critères ESG. Par ailleurs, l'ESG est systématiquement abordé en Comité d'Investissement, dont 2 membres sur 6 sont aussi membres du comité développement durable.

La figure ci-dessous détaille les postes et responsabilités des membres de l'année 2025 de ce comité :



#### Le Comité Développement Durable

Le Comité Développement Durable, présidé par Daniel Elalouf, Directeur Général de Montefiore Investment, est composé de trois associés, du responsable Développement durable et de plusieurs collaborateurs issus des équipes d'investissement, relations investisseurs et fonctions supports. Ce comité supervise notre stratégie et la mise en œuvre de notre politique dédiée.

 <b>Ericka Beuvelet</b> Responsable Compliance	 <b>Camille Claverie</b> Associée	 <b>Anne-Aurélie Duval</b> Manager ESG
 <b>Daniel Elalouf</b> Directeur Général - Associé	« Nous menons un travail de réflexion et de proposition qui alimente les choix stratégiques de Montefiore Investment, notamment lors des prises de participation » - <b>Camille Claverie</b>	 <b>Johann Greissler</b> Responsable des Relations Investisseurs
« Nous affirmons avec force notre engagement ESG : un levier de transformation et de compétitivité pour les entreprises. » - <b>Daniel Elalouf</b>	 <b>Olivier Nataf</b> Responsable du Développement Durable et de l'Impact	« Améliorer notre expertise collective sur les sujets ESG est un facteur clé de réussite pour les années à venir » - <b>Johann Greissler</b>
 <b>Solène Olivier</b> Directrice de Participations	 <b>Alicia Tang-Lips</b> Communication Manager	 <b>Martin Vial</b> Senior Advisor

Concernant la politique de rémunération interne de Montefiore Investment, une partie du bonus est versée sur un critère qualitatif de bonne intégration des processus et critères ESG. Pour l'équipe d'investissement, 10% du bonus est adossé à des critères ESG annuels qualitatifs, internes à Montefiore Investment.

Convaincu de sa capacité à créer un effet d'entraînement, Montefiore Investment s'engage également à travers des initiatives concrètes, environnementales et sociales. L'action de Montefiore Investment se décline autour de 4 piliers principaux, suivis tant pour les sociétés du portefeuille que la société de gestion

elle-même. Il s'agit des enjeux de création d'emploi, d'association à la création de valeur, de climat, et de parité hommes-femmes. Concernant cette dernière thématique, Montefiore Investment veille à ce que la représentation des femmes et des hommes soit équilibrée au sein de ses effectifs, des différentes équipes et des organes de direction. Ainsi, Montefiore Investment a pour ambition d'atteindre un taux de représentativité des femmes de 40% au sein de l'équipe d'investissement, et de 25% au sein du comité d'investissement. En 2025, Montefiore Investment compte 20% de femmes au sein de l'équipe d'investissement et 13% au sein du comité d'investissement.

#### **D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre**

##### **Préambule**

Montefiore Investment, du fait de son rôle stratégique, agit plutôt en amont des votes. Montefiore s'est ainsi donné pour objectif d'intégrer l'ESG à au moins un conseil d'administration ou un *business review* par an afin d'engager le sujet avec la participation. Entre 2022 et 2023, le pourcentage d'entreprises ayant adressé le sujet au conseil dans l'année pour les fonds MI V et MI V Co-Investment est passé de 70% à 100%, et s'est maintenu à 100% pour 2024 et 2025.

Par ailleurs, Montefiore Investment s'est fixé plusieurs objectifs ESG précis à atteindre d'ici 2030, avec des objectifs intermédiaires pour 2025. Ciblant d'une part les sociétés du portefeuille et d'autre part la société de gestion elle-même, ces engagements portent sur quatre domaines – Emploi, Parité, Partage de la valeur et Climat – qui s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de Développement Durable n°5, 8 et 13. Chaque année, le comité Développement Durable se charge d'évaluer les progrès réalisés, à la lumière des objectifs chiffrés définis au sein de la feuille de route intermédiaire.

Concernant les exclusions sectorielles, la liste n'a pas été modifiée et Montefiore Investment ne s'est désengagé d'aucune participation en lien avec des exclusions sectorielles. Un rapport sur l'exercice des droits de vote dans les participations est édité chaque année.

##### **Suivi des participations**

Montefiore Investment réalise un suivi actif de ses participations et des secteurs dans lesquels elles évoluent. Lors de ses investissements, Montefiore Investment demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance des sociétés (cotées et non cotées). La représentation de la société de gestion dans les différentes instances de gouvernance ainsi que les nombreux échanges avec les dirigeants permettent un suivi actif des participations. Montefiore Investment s'attache au suivi des cas stratégiques, des situations financières et non-financières, des différents risques liés à l'activité, des évolutions capitalistiques des entreprises, des secteurs d'activité ainsi que des risques sociaux et environnementaux de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle investit.

##### **Accompagnement des dirigeants**

Montefiore Investment entretient un dialogue continu avec les dirigeants des sociétés en portefeuille, que ce soit dans le cadre des différents comités et conseils d'administration ou lors de réunions et échanges fréquents avec le management. Cet accompagnement intervient tout au long de la vie d'une participation en portefeuille et porte principalement sur la stratégie, le suivi des risques, la gouvernance, les aspects économiques ainsi que les enjeux sociaux et environnementaux. En tant que signataire des UNPRI, Montefiore Investment s'attache à intégrer les thématiques ESG dans les discussions avec les participations. Ces thématiques font l'objet de réunions et/ou reportings spécifiques.

### **Exercice des droits de vote**

La prise de décision en matière de vote aux AG des sociétés détenues par les véhicules gérés par Montefiore Investment est confiée aux membres de l'équipe d'investissement, possédants des sièges aux différents comités.

### **Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement**

Montefiore Investment se donne les seuils d'intervention suivants pour participer de façon systématique aux votes :

- Au-delà d'un seuil de détention de 5% des droits de vote par société ;
- Au-delà d'un seuil individuel de détention représentant plus de 8% de l'actif d'un FIA géré ;
- Au-delà d'un seuil global de détention représentant plus de 5% de la totalité des actifs des FIA gérés. Ces seuils d'intervention visent à privilégier la souplesse et la rapidité en matière de décisions d'investissement. Au-delà de ces seuils, Montefiore Investment considère que les positions prises sur les sociétés s'inscrivent dans le long terme et nécessitent un suivi plus rapproché. Montefiore Investment se réserve la possibilité de ne pas exercer les droits de vote détenus par ses fonds dans les cas suivants, même si les seuils ci-dessus sont atteints ;
- Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue, limitant ainsi la liquidité et empêchant de profiter d'opportunités de marché ;
- Lorsque le vote entraîne des coûts administratifs prohibitifs ;
- Dans le cas particulier où les titres auraient fait l'objet d'une cession temporaire au moment de l'exercice des droits de vote, Montefiore Investment ne prévoit pas de rappeler les titres et n'exerce pas ses droits de vote. Enfin, Montefiore Investment se réserve la possibilité de voter en toute occasion même lorsque les participations détenues dans les portefeuilles gérés sont en dessous des seuils évoqués ci-dessus.

### **Modalités pratiques**

Montefiore Investment, en tant que société de gestion, respecte les principes de déontologie professionnelle qui lui sont applicables. Notamment, l'identification et le traitement de tout conflit d'intérêt potentiel. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt susceptible d'affecter le libre exercice des droits de vote. La société de gestion a mis en place une procédure spécifique à la gestion des conflits d'intérêts en accord avec les règles établies dans le Code de Déontologie. Le responsable de la conformité et du contrôle interne veille au respect de ces principes. Le RCCI ou son délégué contrôle au minimum une fois par an que la politique de vote est bien accessible sur le site internet de Montefiore Investment. Conformément à la réglementation Montefiore Investment rend compte, dans le rapport annuel des FIA gérés, de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds concernés.

### **E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles**

Montefiore a déployé un outil pour reporter sur la taxonomie en demandant à ses participations le pourcentage d'éligibilité et d'alignement. En 2025, la plupart des sociétés n'ont pas effectué ce travail d'analyse. Dès lors que les informations seront à même de remonter, Montefiore pourra les publier. Montefiore ne se donne pas d'objectif en matière d'alignement sur les prochains fonds, pour deux raisons principales :

- D'une part, la majorité des secteurs dans lesquels Montefiore investit ne sont pas éligibles à la taxonomie européenne ;

- D'autre part, Montefiore n'a pas vocation à n'investir que dans des sociétés avec un certain niveau d'alignement. Nous avons choisi d'être en mesure d'accompagner les sociétés dans leur transition durable.

C'est pourquoi, lorsque les activités sont éligibles, la mission de Montefiore sera de faire progresser les sociétés sur leur pourcentage d'alignement. A fin 2025, 3,6% des encours est aligné à la taxonomie européenne sur la base du chiffre d'affaire et 2,0% sur la base des CapEx.

Par ailleurs, Montefiore Investment reporte son exposition aux combustibles fossiles, au sens des principales incidences négatives du Règlement (UE) 2019/2088. La part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles est de 0%.

**F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement**

Montefiore Investment réalise un bilan carbone annuel depuis 2021. Cela donne lieu à une estimation des émissions des scopes 1,2 et 3 qui intègre les émissions du Portefeuille. De cette estimation a découlé une stratégie climat pour adresser les points les plus importants, afin d'avoir une stratégie bas carbone.

Plus de 99,9% des émissions de Montefiore Investment proviennent du portefeuille, aussi l'action doit avant tout intégrer les sociétés du portefeuille comme le suggère la méthodologie SBTi.

Concernant la partie « Climat », Montefiore s'est donc fixé des objectifs qui lui permettront d'avoir une stratégie alignée sur les Accords de Paris au plus tard d'ici 2030 : Montefiore vise d'avoir 33% des sociétés du portefeuille (dans lesquelles nous avons plus de 25% du capital et des sièges au conseil d'administration) avec un bilan carbone scope 3 et une stratégie climat d'ici 2025, 70% d'ici 2030, 100% d'ici 2035.

Par ailleurs, du fait que l'ensemble des sociétés n'aient pas réalisé leur empreinte carbone, l'estimation du scope 3 comporte beaucoup d'incertitudes. Pour ces raisons, Montefiore ne s'est pas encore fixé d'objectif comprenant les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence.

A fin 2025, 67% des sociétés en portefeuille des fonds MI IV, V, VI, Expansion et Continuation ont réalisé leur bilan carbone scope 3 et ont une stratégie climat (contre 48% en 2024). Pour le fonds Nov Tourisme, 46% des sociétés en portefeuille ont réalisé un bilan carbone complet et ont une stratégie climat (contre 33% en 2024). Ces indicateurs seront relevés chaque année. A fin 2025, 96% des émissions provenant du portefeuille sont couvertes par un bilan carbone complet.

En parallèle, l'objectif a été fixé de déterminer une stratégie auditée Net Zéro carbone au niveau de la société de gestion en 2030, avec la mise en route d'une stratégie climatique Net Zéro Carbone d'ici à 2026. Un nouveau bilan carbone a été réalisé au niveau de la société de gestion en 2025.

En 2023, Montefiore Investment a réalisé une analyse de scénarios climatique à l'aide d'un cabinet externe, afin d'évaluer la résilience de la stratégie d'investissement de la société de gestion selon différents scénarios climatiques. Cette étude a permis à la société de gestion d'identifier les risques et opportunités liés aux différents secteurs dans lesquels les fonds investissent.

Les principales conclusions de l'analyse de scénarios indiquent que le portefeuille actuel est exposé aux risques et opportunités suivants :

- **Conseil numérique** : ce secteur a un bon potentiel de résilience dans tous les scénarios du NGFS. Investir dans des entreprises adaptables qui développent des solutions liées au climat ou qui sont capables d'adapter leurs services et leur expertise pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises dans un climat changeant.
- **Produits de consommation et services de santé** : Les scénarios NGFS présentent des défis importants mais aussi des opportunités pour le secteur des produits de consommation. Les entreprises qui adoptent le développement durable, renforcent leur résilience et s'adaptent à l'évolution du comportement des consommateurs seront les mieux placées pour prospérer à l'avenir.
- **Hébergement et restauration** : En adoptant le développement durable, en renforçant leur résilience et en répondant aux besoins changeants des voyageurs et des travailleurs à distance, ces entreprises peuvent se positionner pour réussir à l'avenir.
- **Construction** : Les scénarios du NGFS présentent des défis importants pour le secteur de la construction, mais aussi des opportunités. Les entreprises qui adoptent des pratiques durables, développent une expertise en matière de résilience et s'adaptent à l'évolution des réglementations seront les mieux placées pour affronter l'avenir.

Montefiore Investment a également bénéficié des recommandations du cabinet afin d'augmenter sa résilience face à ces différents scénarios grâce à des actions au niveau de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion du risque et de l'engagement pour promouvoir des pratiques durables au niveau des sociétés en portefeuille et au sein de l'industrie du Private Equity.

**G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants :**

Montefiore Investment demande dans chaque reporting, à ses participations, s'il y a des enjeux de biodiversité, afin, le cas échéant, d'être en mesure d'en discuter au sein du conseil d'administration et de les mitiger.

Dans la continuité de sa démarche d'investisseur responsable et de ses initiatives en faveur du climat, Montefiore Investment a procédé à une analyse des impacts et dépendances à la biodiversité des sociétés en portefeuille, appuyé par des cabinets de conseil externes.

D'une part, Montefiore Investment a réalisé une analyse de la dépendance de ses sociétés en portefeuille aux services écosystémiques afin d'estimer l'exposition du portefeuille aux risques physiques (perturbation et raréfaction) liés à la biodiversité et de comprendre plus finement quelles entreprises du portefeuille ont des activités fortement liées à la fourniture d'un ou plusieurs services écosystémiques.

Cette analyse est complétée par une évaluation de l'impact potentiel des sociétés du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité.

D'autre part, Montefiore Investment a également réalisé une analyse quantitative de l'impact de ses participations sur la biodiversité, à travers une estimation de l'abondance moyenne des espèces (« Mean Species Abundance »).

## Description de la méthodologie

### - Sur le volet dépendances

L'analyse de la dépendance a pour objectif de déterminer les scores de dépendances aux services écosystémiques au sein d'un portefeuille, pour les participations et de manière agrégée au niveau du fonds. L'étude s'appuie sur la méthodologie ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) développée par la Natural Capital Finance Alliance en collaboration avec l'UNEP-WCMC (UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre).

L'analyse permet d'évaluer le niveau de dépendance de processus de production aux 21 systèmes écosystémiques, à partir duquel une note est attribuée à chaque participation selon son domaine d'activité (classification GICS « Global Industry Classification Standard »), avec 5 seuils allant de 0, « very low », à 100, « very high ». A noter, au sein d'une sous-industrie donnée, il est possible d'avoir différents processus de production qui dépendent d'un même service écosystémique, mais avec des degrés d'intensité différents : dans ce cas, le cabinet a décidé de réaliser une moyenne.

Les indicateurs calculés permettent de différencier un score de dépendance critique, qui désigne la part des participations ayant au moins une dépendance critique, soit un niveau de dépendance de 100 à un service écosystémique) pondéré par le montant investi ; et un score moyen, qui désigne la dépendance moyenne de la participation à l'ensemble des services écosystémiques pondéré par le montant investi.

### - Sur le volet impact

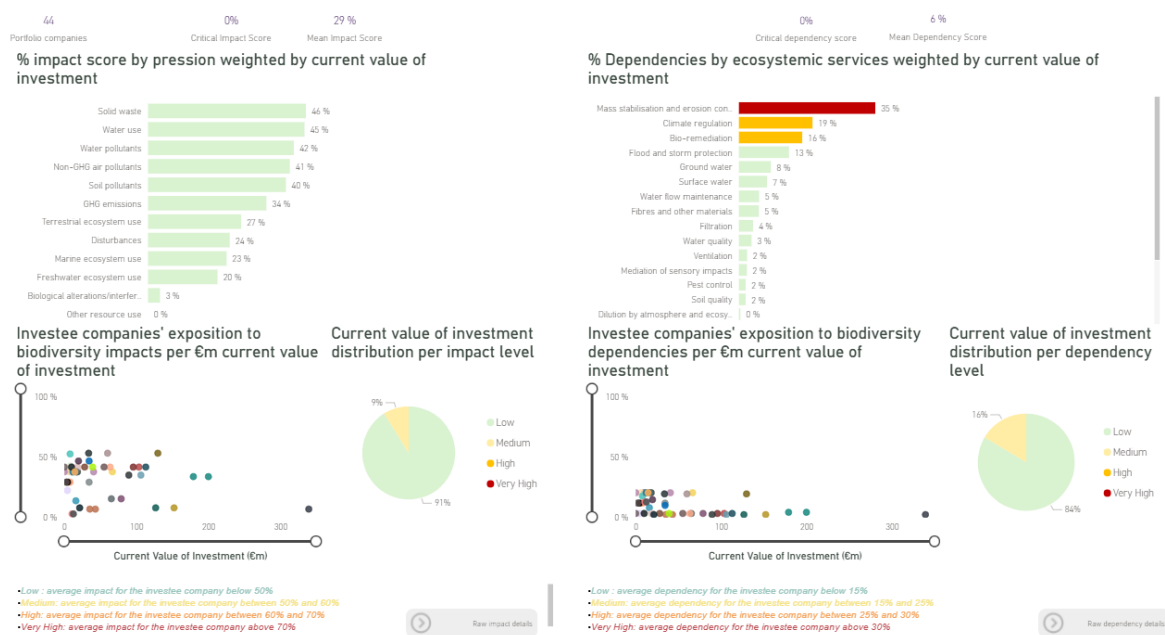
L'analyse d'impact a pour objectif de déterminer les impacts potentiels sur l'érosion de la biodiversité des participations et de les traduire en score, de « very low » à « very high », au niveau des participations et au niveau agrégé pour le portefeuille.

Les « catégories d'impact » prises en compte sont celles utilisées par l'équipe du UNEP-WCMC pour rendre la base de données ENCORE compatible avec les pressions incluses dans le cadre du SBTN (Science Based Targets Network) pour l'évaluation de l'impact et la fixation d'objectifs. Il y a 12 catégories d'impact, étudiées pour l'entreprise et en aval de son activité, réparties sur 5 thématiques (« Land/Water/Sea Use Change », « Resource exploitation », « Climate Change », « Pollution », « Invasives and Other »).

Montefiore Investment a également collaboré avec un prestataire externe pour réaliser une analyse de l'empreinte biodiversité des participations, évaluée à partir de l'indicateur « Mean Species Abundance ». Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés.

## Résultats

Montefiore Investment continue de développer sa stratégie biodiversité en 2025, et suit les résultats des analyses déjà réalisées depuis des tableaux de bord, comme présenté ci-dessous.



Des fiches de synthèse indiquant les impacts potentiels, dépendances et empreintes biodiversités ont également été partagées aux participations, leur permettant d'identifier les services écosystémiques les plus sensibles selon leurs activités.

## H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

### Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Chez Montefiore Investment, nous avons mis en place une procédure stricte d'évaluation ESG dans le cadre de notre processus d'investissement. Ce processus implique l'identification, l'évaluation, la priorisation et la gestion des risques ESG. En premier lieu, notre processus d'identification En collaboration avec des consultants externes, nous réalisons une Due Diligence ESG pour évaluer la matérialité des risques en nous basant sur :

- Les standards internationaux (comme ceux du SASB)
- L'analyse concurrentielle
- Les expertises des cabinets de consulting et de nos équipes de développement durable

Dans l'étape de priorisation, l'évaluation des risques prend en compte l'impact potentiel sur la performance financière et leur importance pour les parties prenantes. Nous nous concentrons sur les risques les plus significatifs, qui sont alors approfondis. Enfin, la gestion des risques comprend la mise en place de stratégies pour atténuer les risques identifiés, comprenant des recommandations des consultants externes.

Les risques ESG sont intégrés à notre gestion conventionnelle des risques afin qu'ils soient correctement traités et que le rendement de nos investissements soit préservé.

Ce processus est en phase avec les recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière. Nous nous conformons aux réglementations et directives pertinentes pour assurer une gestion rigoureuse des risques ESG.

### Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés

Les principaux risques ESG pris en compte dans notre analyse comprennent : les risques climatiques, la pollution environnementale, les pratiques de travail équitables, les problèmes de gouvernance d'entreprise et la corruption.

- Caractérisation : Ces risques peuvent être actuels ou émergents et peuvent être endogènes ou exogènes à l'entité. Leur occurrence, intensité et horizon de temps peuvent varier en fonction des spécificités de chaque entreprise dans laquelle nous investissons.
- Segmentation : Ces risques peuvent être physiques (comme les dommages causés par les catastrophes naturelles), de transition (comme le risque financier associé à la transition vers une économie bas carbone) et juridiques ou de responsabilité (comme les litiges liés aux problèmes environnementaux).
- Analyse descriptive : Ils sont décrits dans le document de Due Diligence
- Secteurs économiques et zones géographiques : Ces risques peuvent toucher divers secteurs économiques et zones géographiques. Pour autant une majorité de l'activité des sociétés de Montefiore Investment est basée en France.
- Critères de sélection : Les principaux risques sont sélectionnés en fonction de leur potentiel d'impact sur la performance financière, les aspects réputationnels et leurs impacts négatifs sur les écosystèmes. Pour chaque Due Diligence, l'évaluation des risques par les consultants est questionnée par l'équipe de développement durable de Montefiore Investment. Par ailleurs, l'analyse ESG (incluant les risques ESG) est réalisée une fois par an pour chacune des entreprises du portefeuille.

Depuis 2024, Montefiore Investment utilise également un outil de suivi des controverses ESG en phase de pré-deal.

### Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

Les équipes d'investissement ont pour objectif de fortement encourager les sociétés du portefeuille à adopter un plan d'action de durabilité. Ainsi, entre 2024 et 2025, la part des sociétés ayant une feuille de route RSE est passée de 76% à 82%. Ces plans d'action permettent de réduire l'exposition des différentes entités aux risques ESG.

### **I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)**

Les fonds classifiés Articles 8 gérés par Montefiore Investment sont :

- FCPI Montefiore Investment IV
- Montefiore Investment V S.L.P.
- Montefiore Investment V Co-Investment S.L.P.
- Montefiore Investment VI S.L.P.
- Montefiore Investment Expansion S.L.P.
- FCPI Montefiore Investment Continuation Fund A
- MI Parallel Partnership S.L.P.
- Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs

### **II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019**

#### **J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Montefiore Investment [LEI 96950044LJQ8VQY2BD56] et ses filiales prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour l'ensemble des fonds actifs MI IV, V, V Co-Investment, VI, Expansion, Continuation et Nov Tourisme. La période de déclaration du présent document est l'année 2025. Les indicateurs chiffrés sont consolidés pour l'ensemble de ces fonds.

#### **K. Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique**

Voir annexe G.

#### **L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Chez Montefiore Investment, nous avons mis en place une procédure stricte d'évaluation ESG dans le cadre de notre processus d'investissement. Ce processus implique l'identification, l'évaluation, la priorisation et la gestion des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité. En premier lieu, notre processus d'identification. En collaboration avec des consultants externes, nous réalisons une Due Diligence ESG pour évaluer la matérialité des impacts en nous basant sur :

- Les standards internationaux (comme le SASB)
- L'analyse concurrentielle
- Les expertises des cabinets de consulting et de nos équipes de développement durable

Les impacts les plus significatifs sont alors approfondis. Enfin, la gestion des impacts négatifs intègre la mise en place de stratégies pour atténuer les risques identifiés, comprenant des recommandations des consultants externes.

Les PAI sont reportés tous les ans au moins une fois par les sociétés pour mesurer leur évolution. Un retour est donné aux entreprises du portefeuille sous le format d'une fiche de données ESG.

#### **M. Politique d'engagement**

Montefiore Investment a formalisé sa politique d'engagement vis-à-vis de ses participations dans son document Stewardship Policy <https://montefiore.eu/wp-content/uploads/2024/07/STEWARDSHIP-POLICY-2024.pdf>

#### **N. Références aux normes internationales**

Hormis les engagements cités au point A.3, Montefiore Investment ne s'est pas encore engagé à respecter d'autres normes autres que celles présentes dans la loi nationale.